

# RÈGLEMENT CONCOURS DESSIN BD JEUNES TALENTS

## Article 1 : Organismes

Le concours Dessin BD est organisé par le Studio Lounak en partenariat avec le Campus Pivaut, tous deux ayant leur siège social au 5333 Casgrain, Montréal QC H2T 1X3, Canada.

Le FBDM (Festival BD de Montréal), dont le siège social est au Centre du Plateau 2275 Boulevard Saint-Joseph Est Montréal, QC H2H 1G4, s'associe également à cet événement.

## Article 2 : Participants

Le présent concours est ouvert à tous les dessinateurs amateurs (non publiés) de plus de 15 ans. Il est entièrement gratuit.

Les participants devront remplir le formulaire d'autorisation et le joindre dûment signé lors de l'envoi de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être comporter au dos l'étiquette d'identification.

## Article 3 : Modalités de participation

Les participants devront réaliser **1 (une) planche ou 1 (un) dessin** de format 11 po x 17 po, en couleur ou en noir et blanc sur le thème « 375 ans de Montréal ».

Le choix du style est libre : fantastique, humoristique, policier, poétique, historique, science-fiction...

Chaque participant ne pourra soumettre qu'1 (une) soumission.

Ne seront pas prises en compte les soumissions :

- 1) Envoyées après la date limite de soumission ;
- 2) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- 3) Présentant un contenu offensant, indécent, obscène, violent, haineux ou portant atteinte à un tiers ;
- 4) Réalisées par des agents ou des tiers.

Les soumissions sont à envoyer par courrier (faire figurer la mention « Concours » sur l'enveloppe) ou à déposer jusqu'au **17 mai 2017 à 18h au :**

**FBDM**  
**Centre du Plateau**  
**2275 Boulevard Saint-Joseph Est, Local 1.130,**  
**Montréal, QC H2H 1G4.**

(Horaires ouverture : 9h-21h semaine / 8h-16h fin de semaine)

Passé cette date, aucune proposition ne pourra être prise en compte.

## Article 4 : Sélection des gagnants et remise des prix

Le jury du concours, constitué de professionnels, désignera les gagnants selon les critères suivants :

- 1) Qualité graphique ;
- 2) Originalité du scénario ou du dessin ;
- 3) Respect du thème ;
- 4) Respect du règlement et des consignes de présentation.

La remise des prix aura lieu pendant le Festival Bande dessinée de Montréal (FBDM) 2017, le 26 mai 2017 à 18h lors d'une annonce publique.

En cas d'impossibilité pour un gagnant de réclamer son prix lors du festival, celui-ci lui sera envoyé par courrier avant le 31 juillet 2017.

La liste des gagnants sera également publiée sur le site internet [www.ecole-pivaut.ca](http://www.ecole-pivaut.ca) à la fin du concours.

#### Article 5 : Les dotations

À l'issue du concours, quatre participants seront désignés vainqueurs. Ils remporteront respectivement :

- 1er prix : 1 (une) année de Cours du soir au Campus Pivaut, d'une valeur de 2000 \$
- 2e prix : 3 (trois) sessions de Cours du soir au Campus Pivaut, d'une valeur de 1500 \$
- 3e prix : 1 (une) session de Cours du soir au Campus Pivaut, d'une valeur de 500 \$

Important : Le gagnant ne peut pas choisir d'obtenir la valeur en argent des prix remis.

#### Article 6 : Exposition des soumissions

Les planches et dessins des participants seront exposées pendant toute la durée du Festival BD de Montréal. Toutes les soumissions seront retournées en mains propres à leurs auteurs à l'issue du festival.

#### Article 7 : Personnes exclues du présent concours

Ne peuvent participer au concours : les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu, leurs employés, leur représentant, les membres du jury et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

#### Article 8 : Mentions spéciales

Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différent quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.